

PUBLIÉ LE 14/08/2026

## Décision n° 2026-70 du 14/08/2026 – Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (PARIENTE Antoine)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EXPERTISE : NOMINATIONS EXPERTS PONCTUELS

**Le Directeur de la Direction de la Surveillance ;**

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : PARIENTE Antoine est désignée expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 14/08/2026

LAFOREST-BRUNEAUX Agnès  
Directrice Adjointe de la Direction de la Surveillance